

Alimentation en eau

RÉFÉRENTS → HERVÉ FAUVAIN, THIERRY MAEDER, CAMILLE Kerdanet



CONTEXTE DE L'ACTION

Avec 1 million d'habitants répartis sur 2 000 km² constitués principalement d'espaces agricoles, naturels et forestiers, le Grand Genève constitue autant un bassin de vie qu'un bassin de ressources. Si, avec 89 milliards de m³ d'eau, le Léman garantit l'approvisionnement à moyen terme de la région, l'accès à cette ressource est inégalement réparti à l'échelle de l'agglomération. **Les collectivités situées sur la couronne extérieure de l'agglomération (les territoires franco-vaudois en particulier) sont alimentées d'une manière prépondérante par le captage de sources et par l'exploitation de nappes.** L'augmentation des périodes de sécheresse et la diminution des débits d'étiage, couplées à une forte urbanisation des couronnes urbaines, risquent d'accroître encore la pression

En matière d'assainissement, l'augmentation des sécheresses réduit **la capacité autoépuratoire des cours d'eau, lesquels risquent d'être davantage impactés par les rejets des stations d'épuration (STEP).** L'augmentation des événements météorologiques extrêmes font par ailleurs courir un risque accru de déversement d'eaux usées dans les cours d'eau.

Des interconnexions transfrontalières existent déjà entre certains réseaux d'approvisionnement et d'assainissement. En dehors de l'interconnexion SITSE-Pays de Gex, ces échanges sont actuellement limités pour des questions tarifaires. En outre **les fluctuations du change CHF/EUR ont un impact important et difficilement prévisible sur les budgets des collectivités** que ce soit pour l'eau potable ou l'assainissement transfrontalier.

Afin de préserver la ressource en eau (en limitant les prélèvements et les rejets), il est essentiel de travailler collectivement pour la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs.

En matière de production agricole, **l'augmentation des périodes de sécheresse va renforcer le besoin en irrigation** des cultures tandis que l'accroissement de la pression sur la ressource rendra l'accès à l'eau plus critique pour ce type d'utilisations. Des solutions spécifiquement dédiées à l'irrigation existent (Syndicat d'arrosage de Nyon et environ) ou sont à l'étude (réapprovisionnement des nappes en hiver, réutilisation des eaux des réseaux hydrothermiques), mais nécessitent des investissements importants. Des changements dans les pratiques agricoles (adaptation des espèces, travail raisonné du sol, agroforesterie, etc.) devraient aussi être envisagées.

CHIFFRES CLÉ

Production d'eau potable dans le Grand Genève :
109 millions de m³, dont
 31 mio m³ en France,
 78 mio m³ en Suisse.

CRFG/Communauté transfrontalière de l'eau, 2016

Sources d'approvisionnement en eau potable à l'échelle du Grand Genève :

53% Lac Léman,
 27% nappes,
 20% sources.

CRFG/Communauté transfrontalière de l'eau, 2016

Les constats sont partagés autour de la table.

La Charte Grand Genève en transition vise à tendre vers l'objectif de bon état (écologique, physique et chimique) de 100 % des masses d'eau en 2050. L'objectif de la table ronde était de réfléchir collectivement à de nouveaux outils transfrontaliers ou partagés pour répondre aux problématiques spécifiques de l'alimentation en eau.

Les compléments suivants sont apportés :

En matière d'assainissement, les nouveaux projets de stations d'épuration risquent de ne pas obtenir les autorisations nécessaires à leur exploitation en raison de la diminution des débits d'étiage des cours d'eau ; les coûts d'investissement et d'exploitation augmentent fortement.

Les fluctuations du taux de change pèsent énormément sur les partenariats transfrontaliers, la recherche d'une solution est nécessaire pour favoriser les projets communs.

A titre d'exemple de l'interdépendance transfrontalière, la régulation des débits du Rhône par les SIG peuvent impacter la nappe de Matalilly, utilisée comme ressource en eau potable par la Communauté de communes du Genevois ; les niveaux d'alerte des arrêts sécheresse (pouvant générer des restrictions d'usage de l'eau) prennent en compte le niveau du Rhône et sont donc dépendants de l'ouverture des barrages amonts. La compréhension du fonctionnement global du système doit être partagée au niveau transfrontalier, ensuite de quoi les mesures de gestion doivent être convenues entre les autorités politiques genevoises et françaises puis mises en œuvre par l'exploitant.

Les sujets suivants sont relevés comme prioritaires :

- ▮ Il convient d'élaborer un **constat complet des enjeux de l'eau**, repérer les pratiques similaires ou différentes de part et d'autre de la frontière, et partager une vision globale, prospective et systémique ;
- ▮ Il faut inclure un **principe de résilience dans la gestion de l'eau** : un territoire ne devrait pas devenir totalement dépendant d'un autre pour son accès à l'eau ou son assainissement ;
- ▮ Sur la durée, un **partage plus "équitable"** de la nappe du Genevois est nécessaire ;
- ▮ Il convient d'apporter des garanties sur les règles de partage des ressources et sur le bon niveau de décision par rapport aux enjeux locaux (nappe de Genevois, niveaux du Rhône et du Léman) ;

▮ Des arbitrages politiques doivent être trouvés pour une **gestion coordonnée et cohérente des usages de l'eau à l'échelle transfrontalière**, d'abord entre autorités publiques puis avec les exploitants ;

▮ Les accords tarifaires doivent offrir des garanties de collaboration – afin d'assurer des débits minimums et une continuité de service – au-delà de la seule atténuation des effets du taux de change.



EXEMPLES CONCRETS

1. L'eau de consommation du Pays de Gex est principalement issue des captages sur cours d'eau et nappes phréatiques (en troisième lieu elle est achetée aux collectivités voisines, majoritairement au SITSE [Vaud]). La forte croissance démographique intercommunale fait augmenter la tension sur les nappes. À Gex, la nappe phréatique de « Pré Bataillard » alimentant une grande part de la population gessienne a subi une baisse de son niveau de plus de 20 mètres (sur un total d'environ 80 mètres) au cours de la dernière décennie. Les tensions sur l'approvisionnement sont telles que certaines collectivités envisagent un gel des nouveaux permis de construire le temps que des solutions pérennes soient trouvées.

2. La région franco-genevoise fait également l'expérience de la gestion de pollutions anciennes qui impactent des ressources stratégiques telles que la nappe du Genevois. Héritée de pratiques ou activités qui n'ont pourtant plus cours depuis des dizaines d'années, certains polluants (perchlorate et Nndms) ont été détectés en quantité significative dans des ressources en eau souterraine stratégiques au point de contraindre drastiquement leur exploitation. Par exemple, la part des volumes prélevés dans la nappe du Genevois pour les besoins en eau potable de la population genevoise a dû être divisée par deux au profit des prélèvements dans le lac Léman. Dans ce contexte, les gestionnaires français et suisses envisagent d'introduire des équipements de potabilisation de l'eau sur des ressources qui en étaient jusqu'alors dépourvues, avec un effet mécanique sur les dépenses d'investissement et les coûts d'exploitation.

3. Plusieurs communes du Grand Genève rencontrent des difficultés à adapter leurs équipements d'assainissement à la forte croissance démographique des dernières décennies.

À titre d'exemple, la STEP de Neydens de la Communauté de communes du Genevois (FR) gère un volume d'eaux usées deux fois supérieur à la capacité initiale. De son côté, face à la saturation de ses installations, l'Association intercommunale pour le traitement des eaux usées de la Côte (VD) a demandé en 2021 à ses communes de reporter tous projets d'industrie ou de logements de plus de 15 habitants, le temps que ses capacités soient adaptées. A l'avenir, la réduction des débits d'étiage des rivières menace en outre les STEP situées en amont des cours d'eau dont l'impact pourrait alors être beaucoup plus sévère, lesquelles pourraient se voir retirer le droit de rejeter leurs eaux.

4. Toutefois, le domaine de l'eau est historiquement un pourvoyeur de collaborations transfrontalières efficaces et souvent innovantes qu'il s'agisse des formes de coopération ou des réalisations en co-investissements franco-suisse.

Parmi les exemples récents, on peut citer la collaboration entre les stations d'Ocybèle (FR) et de Villette (GE) pour le traitement des micropolluants. Ce partenariat a permis d'accroître significativement le niveau de traitement des eaux usées en amont de la station de réalimentation de la nappe du Genevois qui constitue une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable des populations françaises et suisses. Ou encore la collaboration entre la Régie des eaux gessiennes et les Services industriels de Terre Sainte et environs (SITSE) pour la fourniture d'eau potable. Si elles s'avèrent pertinente en termes d'économie d'échelle et de mutualisation de moyens, les mesures de co-investissement posent néanmoins une série de questions relatives par exemple aux coûts d'exploitation en regard notamment des effets de la fluctuation des taux de change entre EUR et CHF.



COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES EN TERMES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT

1. Les stations d'épuration d'Ocybèle (FR) et de Villette (GE) traitent à elles deux les eaux usées de 135'000 habitants, avant de les rejeter dans l'Arve, capacité qui sera augmentée à 216'000 EH dans le courant des années 2020. Une convention règle le traitement des micropolluants résiduels présents dans les effluents des deux STEP, dans une seule installation de traitement des micropolluants située en Suisse et demeurant propriété de SIG.



2. Les contrats de rivières transfrontaliers sont des outils d'investissement déclinant un programme d'actions (études, travaux, sensibilisation) établi pour la restauration et la valorisation des milieux aquatiques, couvrant l'ensemble d'un bassin versant. Il s'agit d'un véritable outil opérationnel sur un territoire, qui prend en compte, de manière globale, une grande partie des problématiques liées à l'eau.

3. En juillet 2005, le Service Intercommunal d'Alimentation en eau du cercle de Coppet (SIDAC, aujourd'hui devenu SITSE) et la Communauté de communes du Pays de Gex signent une convention dans laquelle le SIDAC s'engage à fournir à la CCPG de l'eau potable pour un débit journalier maximum de 6 900 m³/j. La collaboration s'est poursuivie avec notamment l'installation d'une nouvelle filière de traitement à la station de pompage de Founex (VD) pour augmenter le débit fourni à Pays de Gex Agglo.





LEVIERS D'ACTION
retenus à l'issue de la table ronde du 30.11.23

OBSERVATION DE LA RESSOURCE

1. Réaliser un inventaire préalable des besoins et des intérêts de chaque collectivité locale, dont découleront les convergences et divergences. Cet inventaire identifiera les arbitrages politiques nécessaires et les actions prioritaires à conduire et les instances de gouvernance à associer.

MESURES DE GOUVERNANCE

- 2. Créer un comité politique d'évaluation des besoins, enjeux et capacités des territoires.
- 3. Aligner les principes de régulation, d'équilibre, de résilience et de gestion de crise entre les bassins versants transfrontaliers.
- 4. Construire un projet de territoire pour la gestion de l'eau et un schéma directeur eau potable transfrontaliers (Pact'eau).
- 5. Mettre en place une collaboration opérationnelle et stratégique de l'eau dont la forme est à définir et dont les frontières dépassent celle du Grand Genève, qui doit inclure les différents acteurs et financeurs et refléter la réalité des bassins versants transfrontaliers

MESURES INFRASTRUCTURELLES

- 6. Augmenter les interconnexions entre services d'eau potable et assurer une gestion saisonnière des ressources en eau potable
- 7. Uniformiser les normes et pratiques en matière de micropolluants, en s'alignant vers le haut entre France et Suisse.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- 8. Communiquer et mettre en valeur ce qui se fait localement : communication de fond et communication de crise



SUITES À DONNER

Un séminaire politique dédié à la ressource en eau et à sa gouvernance a approfondi, entre autres, les actions ci-dessous le 3 mai 2024.

ACTIONS	HORIZON	BUDGET	PILOTES / CO-PILOTES	ACTEURS À ASSOCIER	RÔLE GLCT (PROPOSITION)
Créer un comité politique d'évaluation des besoins, enjeux et capacités des territoires. => Comité transfrontalier de l'eau capable de proposer un pilotage opérationnel et stratégique de l'eau	Court terme	€	Canton de Genève, Etat (FR), Agence de l'eau	Collectivités gestionnaires de l'eau (et leurs établissements publics) Collectivités membres du Grand Genève	Plan d'action PACTE (fonction territoriale Coopérer) Relai (séminaire transfrontalier sur l'eau)
Réaliser un inventaire préalable des besoins et des intérêts de chaque collectivité locale	Court terme	€	Comité transfrontalier de l'eau (installation en cours)	Collectivités gestionnaires de l'eau (et leur établissements publics) Collectivités membres du Grand Genève	Plan d'action PACTE (fonction territoriale S'informer)
Aligner les principes de régulation, d'équilibre, de résilience et de gestion de crise entre les bassins versants transfrontaliers	Court/ Moyen terme (modification des bases légales)	€	Canton de Genève	Canton de Vaud, Etat (FR), Collectivités gestionnaires de l'eau (et leur établissements publics)	Plan d'action PACTE (fonction territoriale Régénérer)
Construire un projet de territoire pour la gestion de l'eau et un schéma directeur eau potable et assainissement transfrontaliers (Pact'Eau)	Moyen terme	€ €	Comité transfrontalier de l'eau	Collectivités membres du Grand Genève, Etat (FR), intercommunalités, unités de gestion	Plan d'action PACTE (fonctions territoriales S'alimenter et Régénérer)
Augmenter les interconnexions des réseaux et assurer une gestion saisonnière des ressources en eau potable	Long terme	€ € €	Gestionnaires de l'eau potable	Cantons de Genève et Vaud, Départements, intercommunalités Agence de l'eau	Relai
Uniformiser les normes et pratiques en matière de micropolluants, et alignement vers le haut entre France et Suisse	Moyen/long terme (évolution des bases légales ou des programmes d'accompagnement)	€ € €	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Etat français (DREAL ?), cantons de Genève et de Vaud	Cantons de Genève et Vaud, Départements, intercommunalités gestionnaire de l'eau, unités de gestion	Relai
Evaluer l'opportunité et la faisabilité d'un mécanisme financier transfrontalier de soutien à la politique de l'eau	Court terme	€	Comité transfrontalier de l'eau	-	Plan d'action PACTE (fonction territoriale Coopérer)
Anticiper et renforcer la collaboration en cas de gestion de crise	Court terme	€	Gestionnaires eau et assainissement + gestionnaires des cours d'eau	Services de l'Etat F, Services de secours F et CH	Relai